

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MONTVALEZAN**Séance du 23 mars 2022 – PROCES VERBAL**

Date de convocation : 18 mars 2022
Date d'affichage : 18 mars 2022
Membres en exercice : 07
Membres présents : 04
Membres absents : 03
Membres ayant donné pouvoir : 01

Le 23 janvier 2022 à 9h00, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montvalezan, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ces séances, sous la vice-présidence de Catherine Garandel.

Etaient présents : Catherine Garandel, Odile Villiod (pouvoir donné par Jean-Claude Fraissard) Marguerite Arpin, , Magali Vinson,

Etaient absents :

Etaient excusés : Arlette Noir, Laurent Hanicotte, Jean-Claude Fraissard, Président

Etaient invités : Petja Ajdisek, Philippe Gimbret, Didier Charvet

Secrétaire de séance : Odile Villiod

1 – Délibérations**Délibération 2022-02 : Multi-Accueil - Condition de fonctionnement 2022 (horaires et dates d'ouverture et fermeture) - Approbation**

Il est proposé, aux membres du CCAS, d'adopter les points suivants :

- Approbation des horaires et dates d'ouverture de l'établissement :

Ouverture de la structure 2022

- Période de mai à fin novembre : de lundi à vendredi : de 8h00 à 18h00
- Période de décembre à fin avril : de lundi à dimanche : de 8h00 à 18h00

Fermeture de la structure 2022

- jeudi 26 mai, lundi 6 juin, lundi 31 octobre 2022, mardi 1er novembre 2022 et vendredi 11 novembre 2022
- Des journées de fermeture exceptionnelle peuvent être décidées en fonction du calendrier ou des besoins

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, 3 POUR (OV+pouvoir JCF, CG), 2 CONTRE (MA+MV – auraient souhaités l'horaire de 17h30 en mai) APPROUVENT les horaires et dates d'ouverture de l'établissement pour la période de mai à décembre 2022.

Discussion :

Présentation des résultats de l'enquête réalisée fin février début mars 2022 sur les intentions d'inscription des familles pour le mois de mai 2022

Concernant les besoins journaliers



Au mois de mai 2022, je prévois de confier mon enfant à la crèche les demi-journées/journées ci-dessous. NB: Le matin (entre 8h et 11h30) ou l'après-midi (entre 13h et 18h) = sans le temps de repas à la crèche ; à la journée = chevauche le temps de repas à la crèche. Horaires de la crèche = 8h à 18h.

CRECHE LES P'TITS MOUZETS SONDAGE - INTENTIONS POUR MAI 2022				
SYNTHESE				
	semaine 1	semaine 2	semaine 3	semaine 4
Lundi	4,5	5	4,5	3,5
mardi	6	5	4	3,5
mercredi	3,5	2,5	2	2
jeudi	5	4	3	FERIE
vendredi	6	5	4	4
TOTAL enfants/sem	25	21,5	17,5	13

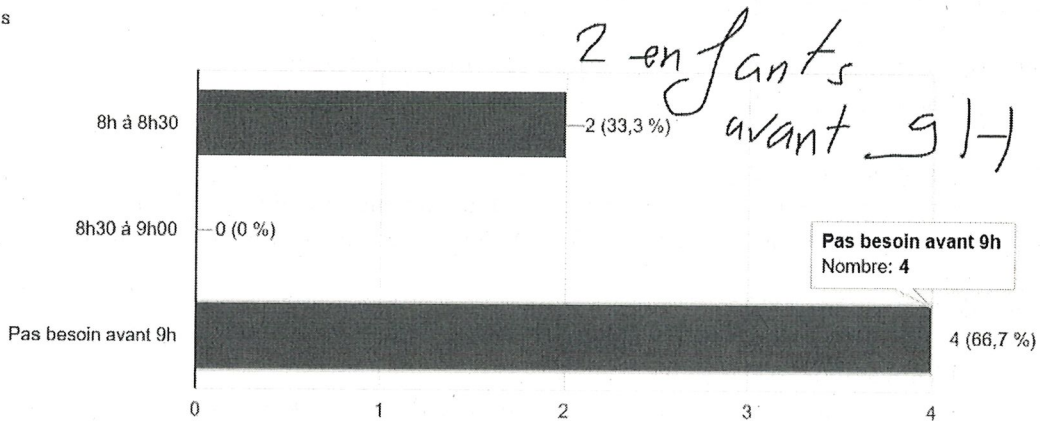
en rouge = jour le moins demandé

NB = ½ = enfant le matin uniquement, sans repas

Concernant les besoins horaires

Pour ceux qui ont besoin d'un accueil sur le temps du matin, pensez vous confier votre enfant entre 8h et 9h? Si oui, cochez les créneaux correspondant

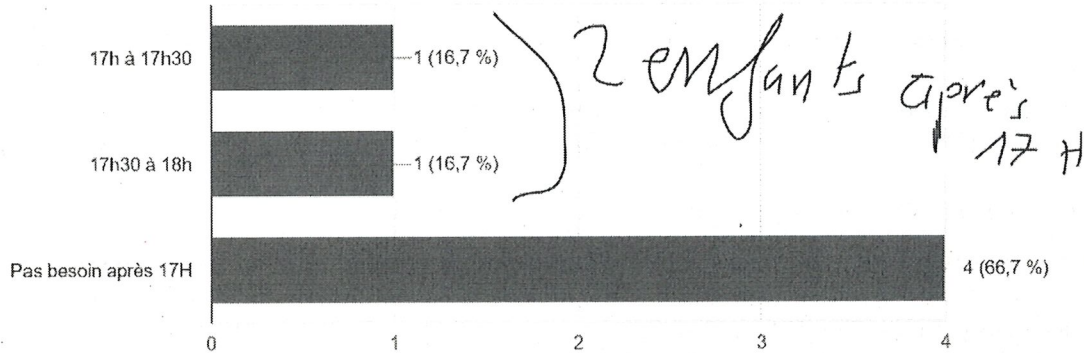
6 réponses





Pour ceux qui ont besoin d'un accueil sur le temps de l'après-midi, pensez vous confier votre enfant entre 17h et 18h ? Si oui, cochez les créneaux correspondant

6 réponses



Petja Ajdisek directrice de la crèche – explicite les intérêts organisationnels qu'il pourrait y avoir pour la gestion du personnel et sur l'économie de la structure à maintenir ou non le projet d'ouverture en mai sur 5/7 et sur horaires 8/18.

Didier Charvet – précise – point sur les effectifs et recrutements/remplacements prévus - en tout cas, réduire l'ouverture hebdomadaire d'1 jour n'apporterait aucun gain sur les dépenses du chapitre 12 – charge de personnel – pas d'effet sur les dates des embauches à prévoir.

Tour de Table

Marguerite Arpin – horaires - pour réduire à 17h30 – bien être des employés au travail – 1 seul enfant concerné, une solution pourrait éventuellement être trouvée par la famille

Magali Vinson – horaires - pour réduire à 17h30 – bien être des employés au travail – 1 seul enfant concerné, une solution pourrait éventuellement être trouvée par la famille

Odile Villiod +pouvoir de Jean-Claude Fraissard –horaires - pour 18h, ne pas mettre dans l'embarras 1 famille – ce serait économiser des chandelles -

Catherine Garandel –horaires - rester sur 18H – j'ai du mal à estimer les gains d'une réduction de l'horaire

Marguerite Arpin – interroge – pourrions nous permettre à un enfant « marcheur » de la crèche de prendre le bus scolaire ?

Catherine Garandel – La Région Auvergne Rhône Alpes a la compétence des transports scolaires. Nous nous renseignerons sur la faisabilité.

Délibération 2022-03 : Multi-Accueil - Conditions de facturation, tarification de la prestation – Approbation

La structure multi-accueil applique le barème de tarification des prestations familiales établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), concernant la Prestation de Service Unique (PSU). Le tarif forfaitaire est calculé sur le mois, en fonction du type d'accueil, de la composition de la famille, ainsi que des revenus des parents.

Le pourcentage est appliqué sur le revenu mensuel pour obtenir le tarif horaire de la famille. Le barème CNAF est calculé sur la base du régime général ou de la MSA, en fonction des ressources annuelles imposables avant abattement et du nombre d'enfants par famille.



Il est calculé en fonction des ressources annuelles imposables avant abattement et du nombre d'enfants par famille. Taux de participation familiale par heure facturée est dégressif. Pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ce taux d'effort est :

Composition de la famille	1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 enfants et plus
Taux d'effort horaire en % des ressources mensuelles (*) imposables avant abattement	0.0516 %	0.0413 %	0.0310 %	0.0206 %

(*) Hors déductibilité fiscale particulière

Le taux de participation familiale s'applique sur les ressources des familles. Les ressources à prendre en compte du 1er janvier au 31 décembre de l'année « N » sont les ressources perçues l'année « N-2 », encadrées par un plafond et un plancher.

Pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 le plancher et le plafond des revenus à prendre en compte pour la famille ont été fixés à :

- Revenus plancher : 712,33 € par mois
- Revenus plafond : 6 000,00 € par mois (contre 5900 € en 2021)

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVENT** les conditions de tarification de la prestation.

Délibération 2022-04 : Multi - Accueil – Tableau des effectifs – Emplois non permanents et saisonniers – création

En vertu de l'article 3-3 4° de la loi 84-53, aux vues de l'augmentation des créneaux d'ouvertures du Multi-accueil et afin de faire face à la charge de travail, il est proposé aux membres du CCAS de créer un emploi permanent d'Agent social à temps complet, à compter du 7 juin 2022 pour remplacement d'un agent non permanent.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ⇒ **CREENT** un emploi permanent d'Agent social à temps complet à compter du mardi 7 juin 2022 pour remplacement d'un agent non permanent.
- ⇒ **APPROUVENT** le tableau des effectifs et des emplois annexés à la présente délibération.
- ⇒ **DISENT** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Délibération 2022-05 : Compte de gestion 2021 - Approbation.

Madame La Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale le compte de gestion 2021 établi par le Receveur municipal de Bourg Saint Maurice, ci-dessous récapitulé :

Compte de Gestion 2021		
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	7 544,08 €	344 834,42 €
Dépenses	66 963,13 €	270 642,27 €



Solde d'exécution	-	59 419,05 €	74 192,15 €
-------------------	---	-------------	-------------

Le résultat global de l'exercice est de : 14 773.10 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2021, Madame La Vice-Présidente propose d'approuver le compte de gestion.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVENT le compte de gestion 2021 du CCAS tel que présenté.

Discussion :

Philippe Gimbret, responsable « finances » apporte les précisions suivantes :

Composition des dépenses investissement CCAS 2021 : Rénovation apt 14 et 15 Brindze 2 : 50ke / Création MAM 6ke / crèche 11ke.

Composition des recettes fonctionnement CCAS 2021 : Loyer Brindze 2 : 30ke / recettes crèche : 40ke / PSU CEJ : 121ke / Subvention équilibre versée par la commune 150ke.

Composition des dépenses fonctionnement CCAS 2021: Salaires : 178ke = crèche et 860€ de service civique / Location Brindze 2 : 57ke / Energie : 15ke / Pour rappel virement prévu à la section d'investissement de 113ke non réalisé en 2021.

Délibération 2022-06 : Compte administratif 2021 - Approbation

Madame La Vice-Président présente aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale le compte administratif 2021, établi par le service des finances de la commune. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Compte Administratif 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	270 642,27 €	344 834,42 €	74 192,15 €
Investissement	66 963,13 €	7 544,08 €	- 59 419,05 €

Le résultat global de l'exercice est de : 14 773.10 €

Le résultat de clôture intégrant les résultats des années antérieures est de 116 68.65 €

Madame la Vice-Présidente quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2021, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, il est proposé d'approuver le compte administratif.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVENT ; le compte administratif 2021 du CCAS tel que présenté et joint à la présente délibération.

Délibération 2022-07 : Affectation du résultat 2021 – Budget CCAS – Approbation

Madame La Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, les résultats d'exécution du budget du CCAS, récapitulé ci-dessous :



Madame la Vice-Présidente propose l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de résultats

	Investissement	Fonctionnement
Résultats à affecter	- 58 719,46 €	174 788,11 €
Affectation obligatoire 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :		
Déficit d'investissement reporté : - 58 719,46 €		- 89 226,78 €
Reste à Réaliser 2021 : - 30 507,32 €		
Résultat à reporter au BP 2022	0,00 €	85 561,33 €

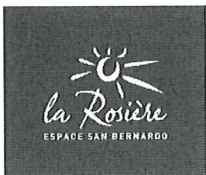
Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 à affecter au compte 1068 est de 89 226,78 €.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVENT la reprise du résultat du budget « Centre Communal d'Action Sociale » en intégrant les « Restes à réaliser 2021 » ci-dessus.

Délibération 2022-08 : Subventions aux associations ou organismes de droit privé - Attribution

Madame La Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale d'attribuer, aux associations qui en ont fait la demande, les subventions suivantes pour l'année 2022 :

ASSOCIATIONS	2021	2022
Association St Michel – E.H.P.A. D	400 €	400 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles du Canton de Bourg St Maurice	100 €	100 €
Association Handisport	150 €	150 €
CAMI Savoie Sport et Cancer	500 €	500 €
AFM TELETHON	500 €	500 €



Association Restaurant du cœur	500 €	500 €
APEDYS des 2 Savoie	150 €	100 €
Le Club des Jours Heureux	0 €	450 €
APF France handicap	0	100 €
DELTA SAVOIE/Les Papillons Blancs	0	200 €
Total - Article 6574	2 300 €	3 000 €

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVENT** les subventions conformément aux propositions ci-dessus ;

⇒ **DISENT** que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget primitif 2022.

Discussion :

Catherine Garandel informe – Arlette Noir souhaite que je fasse connaître sa question relative à l'étude d'une subvention de 100€ en aide à l'Ukraine.

Magali Vinson – propose – plutôt qu'une aide monétaire, poursuivre dans le sens actuel des actions menées par la commune – exemple, relai de communication – prêt d'un local pour le stockage de la collecte...

Décision : plutôt orienter notre action sur une aide en nature et moyens humains

Délibération 2022-09 : Budget primitif 2022 – Approbation

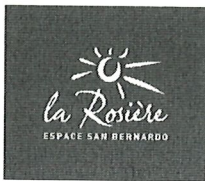
Madame La Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale, le projet de budget primitif du CCAS pour l'année 2022 comme suit et sort de la salle.

RECAPITULATIF BP 2022

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	364 710,50 €	279 149,17 €
RESULTAT 2021 REPORTE 002		85 561,33 €
<u>TOTAL FONCTIONNEMENT</u>	364 710,50 €	364 710,50 €
INVESTISSEMENT	16 500,00 €	113 176,78 €
CAUTIONS	7 450,00 €	
RESTES A REALISER 2021	30 507,32 €	
RESULTAT 2021 REPORTE 001	58 719,46 €	
<u>TOTAL INVESTISSEMENT</u>	113 176,78 €	113 176,78 €
<u>TOTAL BUDGET</u>	477 887,28 €	477 887,28 €

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVENT** le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes après reprise des résultats définitifs ;



Discussion :

Philippe Gimbret précise les éléments constitutifs des enveloppes proposées au vote pour le budget prévisionnel 2022,

Sur l'Investissement,

Commune de Montvalezan						
BUDGET INVESTISSEMENTS CCAS						
DOB 2022						
	Article	Service	Immo	ANNUEL	enveloppe € TTC "CONTRAIT"	enveloppe € TTC ENJEUX RETENUS Proposition 2022
Brindze 2		8510				
petits travaux entretien	2135		CCAS 8510 01	3 500		
rafraichissement - 1 appartement = 3000€	2135		CCAS 8510 01	3 000		
renouvellement mobilier équipement 15 boîtes aux lettres	2184		CCAS 8510 02	3 500		1 500
ss total Brindze				10 000	0	1 500
Crèche Les P'tits Mouzets		2524				
divers travaux entretien	2181		CCAS 2524 01	1 500		
divers materiel-mobilier	2184		CCAS 2524 02	1 500		
PC						1 500
ss total Crèche les P'tits Mouzets				3 000	0	1 500
MAM	2135	2525	CCAS 2525			
petits travaux + mobilier				500		
ss total MAM				500	0	0
			TOTAL	13 500	0	3 000
annuel + contraint + enjeux retenus				16 500		

Sur le Fonctionnement,

BP 2022	Dépenses	Dépenses %	Recettes	Recettes %	Solde
Foyer Brindze 2	66 667,00 €	18%	15 730,00 €	4%	- 50 937,00 €
Crèche P'tits Mouzets	249 740,00 €	68%	166 640,75 €	46%	- 83 099,25 €
Jumelage Perros	12 538,50 €	3%	1 860,00 €	1%	- 10 678,50 €
Service civique	5 245,00 €	1%	368,00 €	0%	- 4 877,00 €
Aînés Colis de Noël	4 500,00 €	1%	- €		- 4 500,00 €
Secours d'urgence	4 000,00 €	1%	- €		- 4 000,00 €
Noël des enfants	900,00 €	0%	- €		- 900,00 €
Divers	1 620,00 €	0%			- 1 620,00 €
Subventions associations	3 000,00 €	1%	- €		- 3 000,00 €
Virement investissement	16 500,00 €	5%			- 16 500,00 €
Résultat reporté N-1			85 561,33 €	23%	85 561,33 €
FCTVA				0%	- €
Dons				0%	- €
Subvention d'équilibre			94 550,42 €	26%	94 550,42 €
Total	364 710,50 €	100%	364 710,50 €	100%	- €



Philippe Gimbret explique –

Concernant les recettes et les loyers relatifs à la Brindze 2, nous sommes sur une prévision pessimiste limitée aux contrats que nous avons d'ores et déjà établis. Nous espérons évidemment optimiser ce chiffre au cours de l'année.

Concernant le montant de la subvention apportée par le budget principal au budget du CCAS d'un montant de 94 550,42 €, il est à noter qu'environ 30000 € correspondent aux études de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la crèche – dossier actuellement stoppé – mais pour lequel nous avons dû conserver les montants en « restes à réaliser » car il n'a pas encore été décidé de dénoncer le marché correspondant qui a été engagé en 2021.

En conséquence nous veillerons dans l'exécution du budget 2022 à graduer au juste nécessaire la subvention du budget communal apportée au budget du CCAS.

Zoom sur le budget « multi-accueil » crèche Les P'tits Mouzets

Didier Charvet – point sur les effectifs requis pour l'évolution d'un service étendu sur l'année sans périodes de fermeture, homogénéisé de 8h à 18 ; 7 jours/7 en hiver et 5 jours/7 en dehors. Besoin = une équipe de base 5 personnes dont 3 cadres pour assurer l'ouverture de la structure pendant les congés de la directrice. Cette saison d'hiver, nous avons renforcé l'équipe avec 2 saisonniers. Au regard du remplissage de la structure, nous étions finalement surdimensionnés. A l'avenir, si le remplissage n'est pas complet, 1 seul saisonnier devra être recruté. A noter toutefois, en contexte covid, le dimensionnement de l'équipe nous a permis de maintenir la crèche ouverte malgré les isolements obligatoire de certains membres de l'équipe subis sur janvier-février.

Catherine Garandel – c'est une transition. Faut un temps d'adaptation pour assimiler les effets sur la gestion de la crèche. Pour mémoire, au moment du recrutement, nous n'avions non plus pas la pleine certitude de l'ouverture de la MAM, ni des effets « covid.

Les effets combinés de l'ouverture de la MAM et de l'extension d'ouverture de la crèche ont permis de répondre à l'ensemble de la demande de garde petite enfance sur le territoire. Nous avons même de la disponibilité sur la crèche. Il faudra absolument rentrer dans une dynamique de promotion de la structure. Faire savoir qu'il est désormais possible de trouver une place pour son enfant. Il faudra aussi explorer toutes les solutions pour assurer l'occupation des berceaux et notamment étudier la possibilité de compléter les effectifs sur la saison d'hiver par des enfants « ponctuels » (dont ceux pour lesquels nous pourrions appliquer un tarif non plafonné par le système CAF. Démarche gagnant/gagnant pour la continuité de la structure.

Unanimité sur la stratégie d'optimisation – en prévoyant et cadrant bien les conditions (exemple, périodes, âge...).

En 2022, contrairement à 2021 où nous avons engagé la transition d'évolution des effectifs de personnel sur le second semestre pour assurer le fonctionnement à l'année, l'année 2022 est une année pleine.

La conséquence des éléments explicités ci-dessus, effectif sur-staffé cette saison d'hiver (impact RH jusqu'à avril) et l'insuffisance de recettes par remplissage partiel, le dimensionnement des équipes pour une année 2022 sans interruptions de service font que le déficit prévisionnel de la structure pour 2022 se situe autour de 80 000€. Nous sommes restés prudents sur les subventions apportées par la



CAF. Car là aussi, un changement de système est en cours et nous ne parvenons pas pour le moment à obtenir des services correspondants une estimation précise de nos recettes « institutionnelles » à venir.

Délibération 2022-10: Budget primitif 2022 – Approbation

Echange Perros-Guirec/Montvalezan-La Rosière – Prise en charge.

La commune de Montvalezan-La Rosière a accueilli pendant les vacances d'hiver un séjour en famille de 15 jeunes perrosiens et 3 encadrants (prise en charge par Montvalezan du déjeuner).

En retour les familles de Perros-Guirec vont accueillir du 9 au 16 juillet 2022, 15 jeunes Montvalezanais et 2 accompagnateurs.

Les familles Perrosiennes prennent en charge l'hébergement, les repas (dîner et petit déjeuner). Le CCAS et la commune de Montvalezan prennent en charge les activités-loisirs-sorties, le déjeuner-gôûter, ainsi que le transport.

Il est proposé de demander aux parents une participation de 150 €/enfant ; 130 € pour le second enfant du même foyer (contre 140 € / 120€ en 2019).

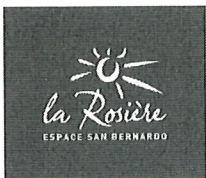
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ⇒ **ACCEPTÉ** de gérer le séjour (déclaration réglementaire, comptabilité dépenses et recettes, etc.) sous réserve de recruter le personnel compétent ;
- ⇒ **FIXE** la participation des parents de 150 €/jeune pour 1 enfant ; 130 € pour le second enfant du même foyer.

Discussion :

Philippe Gimbret présente le détail prévisionnel du budget relatif à l'échange « Perros Guirec »

	Budget 2022 ÉTÉ version train	Hiver	Total version train Été + Hiver
Fonctionnement - Dépenses	10 304,50 €	2 234,00 €	12 538,50 €
<i>Ratio par enfant pour 15 participants</i>	<i>686,97 €</i>	<i>148,93 €</i>	<i>835,90 €</i>
011 - Charges à caractère général	7 554,50 €	2 234,00 €	9 788,50 €
60622 - Carburants	290,00 €		290,00 €
60622 - Carburants			0,00 €
60623 - Alimentation	1 700,00 €	2 180,00 €	3 880,00 €
611 - Contrats de prestations de services	1 700,00 €	54,00 €	1 754,00 €
6132 - Locations immobilières	0,00 €		0,00 €
6135 - Locations mobilières version train	952,00 €		952,00 €
6135 - Locations mobilières version mini bus			0,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	50,00 €		50,00 €
6247 - Transports collectifs train	2 862,50 €		2 862,50 €
6251 - Frais de déplacement (péages)	0,00 €		0,00 €
012 - Charges de personnel	2 750,00 €	0,00 €	2 750,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	2 700,00 €	0,00 €	2 700,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	50,00 €	0,00 €	50,00 €
Fonctionnement - Recettes	10 304,50 €	0,00 €	12 538,50 €
7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	1 860,00 €		1 860,00 €
74 - Dotations, subv°, participations	8 444,50 €		10 678,50 €



Point sur les devis « activités » possibles pour l'été 2022

A l'unanimité,

- pour des raisons de sécurité, environnementales, et de confort, le voyage par train est confirmé ;
- concernant les activités, privilégier une formule stage sur 5 jours à une multitude d'activités ponctuelles ;
- par anticipation faire un point avec les élus de Perros-Guirec concernant les échanges 2023 sur les modalités à prévoir.

2 – Questions diverses

2.1. Point service civique

Discussion sur répartition des visites – les personnes sont très demandeuses - veiller à répartition aussi large et équitable que possible.

Des personnes ont des besoins plus importants en ce moment, voir pour prise en compte.

Transmettre au CCAS le tableau de suivi des visites.

2.2. Liste des demandeurs OPAC - avis

1 T2 libre aux Merisiers.

Point sur la liste de demandeurs OPAC et avis consultatif.

2.3. Point réglementaire – information sur contenu du décret « Petite Enfance » du 30 août 2021

Didier Charvet - A retenir :

- temps obligatoire de réflexion et d'analyse des pratiques professionnelles avec l'ensemble de l'équipe – 6 H/an – ne peut pas être conduit par un cadre ayant un lien hiérarchique avec l'équipe. Trouver solution intelligente de limitation des coûts par l'intervention d'un(e) directeur(ice) d'une autre structure par exemple...
- introduction de 2 possibilités de taux d'encadrement qui doivent donner lieu à délibération et intégration au règlement intérieur, soit
 - o 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent
 - o 1 professionnel pour 6 enfants

Après discussion, à l'unanimité, pour faciliter la gestion de la structure et les effectifs à prévoir, choix à faire = 1 professionnel pour 6 enfants. Délibérer lors du prochain CCAS.



MAIRIE DE MONTVALEZAN



3- Tour de table

Magali Vinson – concernant l’Ukraine et les questions de logement des exilés – est ce que le CCAS pourrait intervenir sur cette question ?

Didier Charvet – le recensement des logements disponibles a été réalisé à la demande de la Préfecture. Les propositions que nous avons reçues en mairie sont transmises au fil de l’eau à la Préfecture qui déterminera le cas échéant les suites à donner.

Fin de séance = 11h25

La Secrétaire de séance

Odile Villiod

La Vice-Présidente

Catherine Garandel



*Bon le Président
Absent*